

RISQUE LIÉ À LA PRÉSENCE DES ANIMAUX

Fiche risque technicien du spectacle n°20

De quoi s'agit-il ?

Ce risque peut être allergique, traumatique (griffures, morsures, coups de tête) mais également infectieux.

En effet certaines maladies sont transmissibles de l'animal à l'homme (zoonoses).

Quels sont les métiers exposés ?

De manière générale, tout artiste amené à travailler à proximité ou dans des lieux accueillant des animaux.

Exposition élevée

Dresseur

Que dit la réglementation ?

- **Obligation générale de l'employeur en matière de santé au travail** : article L. 4121-1 du Code du travail.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Prévention des risques biologiques : articles R. 4421-1 à R. 4427-5 du Code du travail

- **Principes de prévention** : articles R. 4422-1

L'employeur prend des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition aux agents biologiques.

- **Évaluation des risques** : article R. 4423-1 du Code du travail

Pour toutes activités susceptibles de présenter un risque d'exposition biologique, l'employeur détermine la nature, la durée et les conditions de l'exposition des travailleurs.

- **Mesures et moyens de prévention** : articles R. 4424-1 à R. 4424-10 du Code du travail.

- **Information et formation des travailleurs** : articles R. 4425-1 à R. 4425-7 du Code du travail
Une formation doit être dispensée aux artistes avant qu'ils ne soient en contact direct ou indirect avec des agents biologiques (animaux...).

Fiche risque technicien du spectacle n°20

Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?	Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?
Thèmes transversaux :	
Co-activité : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques, • Établir un plan de prévention et communiquer les informations à l'ensemble des intervenants, • Élaborer les procédures et consignes adaptées.
Organisation du travail : contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, contrainte économique, charge mentale (vigilance, concentration accrue...)	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la formation professionnelle, • Organiser l'accueil aux postes de travail, • Mettre en place des moyens de communication.
Équipement de protection : absence d'équipement de protection collective et individuelle, équipement inadapté, inopérant, mauvaise utilisation...	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les EPC (cages, longes...) aux EPI.
Information, formation du personnel : absence, lacunaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Informer des risques liés à la présence d'animaux.
Environnement : méconnaissance des lieux, lieux non adaptés, conditions exceptionnelles (températures extrêmes, bruit, éclairage inadapté...)	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les lieux avec les artistes, • Privilégier les EPC (cage...) aux EPI, • Former et informer les travailleurs
Travail isolé : personne hors de vue, hors de portée de voix, absence de signal d'alerte en cas d'accident	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'isolement et trouver des solutions pour le réduire même partiellement, • Privilégier le recours téléphonique au hiérarchique ou à un collègue • Partager le retour d'expérience sur les problèmes rencontrés par chacun, • Prévoir des procédures de secours en cas d'incident, • Fournir un dispositif d'appel pour travailleur isolé (DATI) ou tout autre moyen de communication.
Thèmes spécifiques	
Caractéristiques de l'animal et facteurs comportementaux : animal allergisant, venimeux, sauvage, agressif...	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'état sanitaire des animaux : identifier l'origine, quarantaine, vaccinations, soins vétérinaires... • Changer de vêtements régulièrement, disposer d'une armoire permettant de séparer les vêtements de travail des vêtements personnels, • Recourir à un dresseur titulaire d'un certificat de capacité qui accompagne l'artiste • Définir un périmètre de sécurité selon l'animal. • Tenir compte de l'environnement qui peut impacter le comportement des animaux (bruit, lumière, foule...) <p>Techniques – EPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer régulièrement et désinfecter les lieux. <p>Techniques – EPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains fréquemment. <p>Formation, information, sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un Certificat de capacité
État de santé de l'animal : absence de vaccinations ou absence de suivi des rappels, présence de parasites, champignons...	
Environnement, manipulation, transport : déplacements et manipulation des animaux, véhicule inadapté	<p>Organisationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une procédure pour déplacer les animaux <p>Techniques - EPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des pinces pour les petits animaux, • Utiliser des longes, liens, licols, • Cages à panneaux amovibles. <p>Techniques - EPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gants, vêtements de travail. <p>Formation, information, sensibilisation.</p>

Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail